



Déclaration préalable au CTP du 10 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la lecture de l'ordre du jour de ce CTP, nous constatons qu'aucune des questions posées par les organisations syndicales représentatives n'a été mise à l'ordre du jour.

Une fois de plus, les représentants du personnel ne sont pas consultés sur les réorganisations, les changements de missions, modifications d'effectifs, et changements de conditions de travail, alors que de nombreuses réorganisations sont mises en place, pour certaines depuis plusieurs mois.

Ce sont pourtant là les prérogatives du CTP.

Ce choix de la collectivité traduit tout l'intérêt qu'elle porte au rôle des instances statutaires et des représentants du personnel.

En conséquence, nous ne siégerons pas aujourd'hui à ce CTP et déplorons votre attitude irrespectueuse des services, des agents et de leurs représentants.

Nous demandons très rapidement à rencontrer Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services pour aborder, enfin, le fonctionnement des instances statutaires tel qu'il est nécessaire dans l'intérêt de notre service public, de ses missions, de ses agents dans notre collectivité

Rouen, le 10 juin 2009